



ARRETE DU MAIRE
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de la commune de Pianottoli-Caldarelo

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;
Compte tenu de la délibération n°2019056 en date du 17/12/2019 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité après avis du comité social territorial ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2025** est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

<u>Ordre</u>	<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
1	MARIANI MELODY	Adjoint administratif principal de 2^e classe	14/11/2025

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Corse du Sud** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché en collectivité, ou l'établissement public

Fait à Pianottoli-Caldarelo,

le 14/11/2025

Le Maire,

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



PUBLIÉ LE :